



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
29 mai 2019
Français
Original : anglais

Groupe d'examen de l'application

Dixième session

Vienne, 27-29 mai 2019

Projet de rapport

IV. Performance du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

A. Rapport d'activité

1. Une représentante du secrétariat a fait le point sur les progrès accomplis dans les examens de pays des premier et deuxième cycles. Elle a souligné qu'au moment où elle parlait, 182 États parties sur les 184 à examiner au cours du premier cycle avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 172 dialogues directs (159 visites de pays et 13 réunions conjointes) avaient eu lieu et 168 résumés analytiques avaient été établis. Plusieurs autres résumés analytiques étaient sur le point d'être achevés.

2. La représentante a en outre informé le Groupe que, dans le cadre du deuxième cycle d'examen, les 77 États parties qui devaient être examinés au cours des deux premières années avaient tous désigné leurs points de contact. Durant cette même période, 67 États avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 46 dialogues directs (45 visites de pays et 1 réunion conjointe) avaient eu lieu et plusieurs autres visites de pays se trouvaient à différents stades de planification. Au moment où la représentante intervenait, 25 résumés analytiques avaient été établis et plusieurs autres étaient en cours d'achèvement. Des formations ayant été organisées au début du deuxième cycle d'examen, la majorité des États parties qui devaient être examinés au cours des deuxième et troisième années de ce cycle avaient désigné leurs points de contact bien avant le début des examens, ce qui leur avait permis d'entamer très tôt leur auto-évaluation. Il a été noté que pour la troisième année du deuxième cycle, 33 des 36 États parties avaient désigné leurs points de contact et 13 avaient soumis leurs listes de contrôle pour l'auto-évaluation.

3. La représentante du secrétariat a appelé l'attention du Groupe sur certains des problèmes pratiques rencontrés dans la réalisation et l'achèvement des examens de pays, tout en soulignant les incidences positives du Mécanisme sur les efforts déployés par les États pour lutter contre la corruption.

4. Des orateurs ont rappelé l'engagement de leurs gouvernements à mettre en œuvre la Convention et leur soutien au Mécanisme d'examen de l'application. Les incidences positives de ce dernier sur la promotion de l'application effective de la Convention, notamment grâce aux efforts accrus qu'il incitait les États à faire pour surmonter les obstacles existants à cette mise en œuvre et au cadre qu'il proposait pour l'échange de données d'expérience et d'enseignements tirés, ont été



mentionnées. À cet égard, de nombreux orateurs ont également indiqué que le Mécanisme avait dépassé les attentes, suscité des modifications législatives et institutionnelles et favorisé la coopération internationale. La nécessité pour les États parties d'appliquer effectivement les recommandations issues du Mécanisme d'examen de l'application a également été mentionnée. Un orateur a demandé à l'ONUDC de jouer un rôle de coordination pour les questions relatives à la coopération en matière de lutte contre la corruption au niveau mondial, en se fondant sur la Convention des Nations Unies contre la corruption.

5. Certains orateurs ont évoqué les difficultés liées aux progrès réalisés dans le fonctionnement du Mécanisme, notamment les retards dans l'achèvement des examens de pays. Une oratrice a mentionné les incidences particulières du deuxième cycle et a proposé que le Groupe adopte une recommandation dans laquelle il demanderait à l'ONUDC de faire le point, à la reprise de la session du Groupe ainsi qu'à la huitième session de la Conférence, sur les progrès accomplis en vue de l'achèvement des premier et deuxième cycles par rapport aux objectifs qui avaient été fixés en la matière, en donnant des données statistiques ventilées par année. Elle a également proposé que l'ONUDC communique des informations permettant de voir s'il était possible de discerner des tendances pluriannuelles. Un autre orateur a estimé que les examens imposaient une charge excessive aux États parties et a proposé de simplifier encore la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et d'intensifier la communication entre tous les États parties participant à un examen.

6. Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'importance et la valeur ajoutée des visites de pays dans le cadre des examens, lesquelles permettaient notamment aux États parties examinateurs de mieux cerner la situation des pays concernés. Certains orateurs ont déclaré qu'il importait d'y associer des organisations de la société civile.

7. Tout en soulignant le rôle joué par les organisations de la société civile dans les activités de lutte contre la corruption menées au niveau national, une oratrice a noté qu'à titre de mesure de confiance, le Groupe pourrait envisager que des organisations de la société civile participent aux parties des sessions consacrées à l'examen des points de l'ordre du jour relatifs à l'assistance technique. Certains orateurs ont souligné le caractère intergouvernemental du Mécanisme et des organes subsidiaires de la Conférence.

8. Un certain nombre d'orateurs ont souligné que la huitième session de la Conférence des États parties à venir serait l'occasion de faire le point sur la performance du Mécanisme ainsi que sur les travaux en cours du Groupe d'examen de l'application, et d'envisager l'avenir du Mécanisme. À cet égard, il a été noté que celui-ci devrait se développer ultérieurement conformément à ses termes de référence et qu'il devrait prendre en considération le pouvoir souverain des États, tout en préservant son caractère intergouvernemental.

9. Plusieurs orateurs ont souligné les efforts déployés au niveau national pour prévenir et combattre la corruption, notamment en ce qui concerne l'application des chapitres II et V de la Convention, qui étaient à l'examen lors du deuxième cycle d'examen. Des orateurs ont échangé des informations sur les mesures nationales visant notamment à élaborer des stratégies nationales de lutte contre la corruption, à accroître la transparence, à renforcer les mesures d'identification des propriétaires effectifs, à prévenir et à combattre le blanchiment d'argent, à mettre en place des systèmes de protection des dénonciateurs d'abus et à renforcer la coopération internationale, et ce plus particulièrement en ce qui concerne le recouvrement des avoirs. Un certain nombre d'orateurs ont fait état des mesures qui avaient été prises soit pour donner suite aux recommandations issues du premier cycle d'examen, soit pour préparer les examens du deuxième cycle dans leur pays et y faire suite.

10. Plusieurs orateurs ont remercié l'ONUDC de l'aide qu'il apportait aux États parties pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et de son Mécanisme d'examen de l'application ainsi que de la contribution fondamentale qu'il apportait en fournissant une assistance technique et en facilitant l'échange d'informations, d'enseignements tirés et de meilleures pratiques. Plusieurs orateurs

ont souligné le rôle de l'ONUDC dans l'application du chapitre V de la Convention et noté qu'il devrait continuer à fournir une assistance aux États requérants comme aux États requis afin de faciliter l'application dudit chapitre et la restitution des avoirs volés dans le pays d'origine. Plusieurs orateurs ont mentionné l'importance du travail accompli et de l'assistance fournie par l'Initiative conjointe ONUDC/Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR).

11. Un orateur a proposé que, dans le cadre du deuxième cycle d'examen, le secrétariat offre des formations sur le Mécanisme d'examen non seulement aux points de contact et aux experts gouvernementaux désignés pour les examens de pays au titre du Mécanisme, mais aussi aux représentants d'autres secteurs participant à l'application des dispositions de fond de la Convention examinées et que ces formations soient organisées dans les pays et dans différents lieux, afin d'approfondir les consultations et les relations avec de nombreux organismes et acteurs dans les États parties.

12. On a appuyé les travaux des conseillers en matière de lutte contre la corruption de l'ONUDC, qui jouaient un rôle précieux en aidant les pays à participer efficacement au Mécanisme d'examen de l'application et à réunir toutes les parties prenantes concernées.

13. Un orateur a mentionné une réunion tenue en mai 2019 sur les instruments et mécanismes internationaux relatifs à la prévention et à la répression de la corruption et a donné un aperçu de ses principales conclusions et recommandations, notamment la nécessité de renforcer la coopération internationale et la lutte contre la corruption et le rôle crucial de la Convention des Nations Unies contre la corruption à cet égard ; les effets négatifs persistants de la corruption sur l'état de droit, l'administration de la justice et le développement durable et la confiance dans les institutions, malgré les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial ; ainsi que la valeur ajoutée des conventions et mécanismes régionaux. La nécessité de recueillir et d'analyser objectivement les données et informations et d'établir des indicateurs adéquats de lutte contre la corruption y avait aussi été mentionnée. Enfin, l'orateur a aussi évoqué la nécessité d'intégrer et de promouvoir les questions de genre dans les activités de lutte contre la corruption.

14. En réponse à certaines interventions, le caractère technique des travaux du Groupe a été souligné, de même que son rôle en tant que lieu d'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques conformément à son mandat, ainsi qu'à ses principes directeurs, et le caractère non accusatoire du Mécanisme d'examen de l'application.

15. Une oratrice a exprimé le ferme appui de son gouvernement à l'exécution et à la prolongation d'un an du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha.

B. Synergies avec les secrétariats d'autres mécanismes multilatéraux pertinents

16. Une représentante du secrétariat a informé le Groupe des activités menées en application de la résolution 7/4 de la Conférence intitulée « Renforcer les synergies entre les différentes organisations multilatérales chargées des mécanismes d'examen en rapport avec la lutte contre la corruption » et a indiqué que 44 % des États parties participaient à un, deux ou même trois mécanismes supplémentaires d'examen par des pairs. Elle a fait le point à son intention sur le dialogue en cours avec les autres secrétariats, qui prenait notamment la forme d'une participation fréquente aux réunions des uns et des autres et de consultations informelles et d'une coordination régulières. Pour améliorer encore le dialogue avec les secrétariats partenaires, en 2018 et 2019, l'ONUDC avait continué de participer régulièrement aux réunions du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et du Groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la corruption dans le

cadre de transactions commerciales internationales. En outre, il avait participé à une séance plénière de la réunion du Comité d'experts du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption et échangé des vues sur les synergies lors d'une manifestation organisée en marge de la réunion du Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption avec des représentants des secrétariats de l'OCDE, du GRECO, de l'Organisation des États américains (OEA), du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption, du Groupe de travail anticorruption et protransparence de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) et du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption. L'intervenante a également informé le Groupe d'une manifestation parallèle sur la corruption transnationale qui serait organisée conjointement avec les secrétariats partenaires lors de la Conférence des États parties à venir.

17. La représentante du secrétariat a en outre indiqué que l'ONUDC avait invité les autres secrétariats à partager les données d'expérience et les enseignements tirés du passage d'une phase d'évaluation initiale à une phase de suivi. Le secrétariat avait par ailleurs invité les autres secrétariats à communiquer les lois et autres informations secondaires obtenues au cours de leurs examens ou évaluations respectifs, en vue de leur incorporation dans la bibliothèque juridique de l'ONUDC. Pour faciliter davantage l'accès à toutes les informations fournies par les États, le secrétariat avait ajouté des hyperliens figurant sur les pages des profils de pays de la Convention contre la corruption sur les pages des États parties sur les sites Web du GRECO, du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption et de l'OCDE, tant pour le Groupe de travail sur la corruption que pour le Plan d'action d'Istanbul. L'oratrice a en outre rappelé au Groupe que c'étaient les États qui se prononçaient sur les mécanismes d'examen respectif par des pairs, les sujets à examiner et les questionnaires, ce qui, dans une certaine mesure, limitait la capacité des secrétariats d'exercer un contrôle sur les contenus.

18. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs orateurs se sont félicités du travail accompli par le secrétariat pour accroître les synergies avec d'autres organes d'examen et ont mentionné certaines initiatives visant à renforcer encore la collaboration entre les divers mécanismes de suivi. Un orateur a estimé que la création de synergies devrait être encore amplifiée pour inclure des programmes communs et des réseaux de responsabilité commune, impliquant des acteurs de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire. Une oratrice a témoigné de l'utilité des mécanismes d'examen par des pairs pour responsabiliser les gouvernements. Elle a noté que l'échange d'informations prévu dans le cadre d'autres mécanismes avait allégé le fardeau des homologues nationaux participant aux examens ainsi que des experts chargés de ces derniers. Elle a mis en avant l'obligation d'inclure la société civile dans les visites sur place à laquelle étaient tenus d'autres organes de suivi ainsi que la publication de rapports complets et a encouragé les États parties participant au Mécanisme d'examen de l'application de la Convention à faire de même pour améliorer la transparence des examens. Se félicitant de l'initiative du secrétariat d'ajouter des hyperliens sur les pages Web des profils de pays, elle a suggéré d'inclure également des liens vers les évaluations mutuelles menées par le Groupe d'action financière (GAFI). Notant les difficultés qui avaient été relevées en ce qui concerne le traitement des infractions de corruption d'agents étrangers, elle a suggéré que le Président du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption soit invité à présenter au Groupe d'examen de l'application l'expérience du Groupe de travail en matière d'application effective des lois existant à cet égard.

19. En appelant l'attention sur le vingtième anniversaire du GRECO durant l'année en cours, une représentante du secrétariat du Groupe a donné un aperçu des activités menées actuellement par ce dernier. Après avoir effectué quatre séries d'évaluations, le GRECO était en train d'en entreprendre une cinquième, axée sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans l'administration centrale (fonctions exécutives supérieures) et les services de détection et de répression. Elle a noté que, s'il existait des règles, leur mise en œuvre dans la pratique restait difficile. Elle a en

autre souligné que le mécanisme d'application du GRECO s'avérait de plus en plus exigeant aussi bien pour les États que pour le secrétariat du GRECO. En conclusion, elle a remercié l'ONUSD pour ses efforts constants visant à optimiser les synergies entre les mécanismes.

20. Un représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a souligné que l'ONUSD et l'OMD partageaient vraiment les mêmes valeurs et à quel point la coopération internationale était importante dans la lutte contre la corruption. Les services douaniers des 184 États membres de l'OMD traitaient 98 % du commerce mondial et étaient de plus en plus souvent confrontés à des problèmes tels que le commerce illicite et les flux financiers illicites. Il a donné un aperçu d'un certain nombre de missions d'appui à l'éthique que le secrétariat de l'OMD avait menées ainsi que de sa participation aux travaux de lutte contre la corruption exécutés à l'échelon sous-régional. Il a en outre attiré l'attention sur la première réunion mondiale d'experts sur l'éthique organisée récemment par le secrétariat de l'OMD.
